

CISCAR, Centrale d'Achats des Réseaux Automobiles

77-81 ter rue Marcel Dassault 92100 Boulogne-Billancourt FACTURE n°: J2033557 du: 31/05/18

GARAGE SUD AUTOS

AVENUE DE LA LIBERATION PUYMARET

19360 MALEMORT SUR CORREZE

FRANCE

Acheteur : SERGE VIDALIE

s.vidalie@faurie.fr

Affaire n°: K015781 Commande WEB:

Commande: JM0030162 Payeur: C91065

Compte client : C91065 Référence :

Référence		Désignation	Qté	Prix Unit. Net	Montant Net H.T.	Code TVA
BLA.STL27	TABLE ELEVATE	ABLE ELEVATRICE 3,5 T A OUVERTURE MANUELLE-FIXATION AU SOL			3 525.00 €	C220
DEP.MONT	MONTAGE SUR	SITE DE LA TABLE ELEVATRICE STL27 BLAKHAWK	1.00	395.00	395.00 €	C220
DEP.CHAR	EPREUVE DE CH	HARGE AVEC CERTIFICAT	1.00	280.00	280.00 €	C220
PRO.A322	DEMONTE PNEU	JS AUTOMATIQUE	1.00	1 912.24	1 912.24 €	C220
PRO.FIMA	MISE EN SERVIO	CE SUR SITE	1.00	224.00	224.00 €	C220
PRO.81110SPCC	DETALONNEUR	HELPER 4FD	1.00	903.16	903.16 €	C220
PRO.811100349	KIT DE MONTAGE POUR DETALONNEUR 81110SPCC			90.32	90.32 €	C220
CONDITIONS DE REGLEMENT : 03_LCR		Base HT € Code Taux Montant TVA € 7 329.72 € C220 20% 1 465.94 €	TOTAL HT €		7 329.72 €	

CONDITIONS 03_LCR Le	DE REGLEMENT : 30/06/18	Base HT € Code 7 329.72 € C220	Taux 20%	Montant TVA € 1 465.94 €	TOTAL HT € TOTAL TVA €	7 329.72 € 1 465.94 €
					TOTAL TTC € Acompte	8 795.66 € 0.00 €
Montant	8 795.66 €	TVA ACQUITTEE SUR LES DEBITS Une indemnité de 40 € sera due en cas de retard de paiement en application des articles L441-6 et D441-5 du Code du comme			8 795.66 €	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (extrait): Aucun retour de fournitures pour quelque raison que ce soit ne doit être fait sans accord préalable de CISCAR à laquelle doit être adressé un courrier d'accompagnement avec photocopie du bon d'expédition. De convention expresse, pour toute contestation, litige ou difficulté seul le Tribunal deParis est compétent. Sauf conditions particulières nos factures sont payables à 30 jours sans escompte en cas de règlement anticipé. Dans tous les cas, la date de règlement mentionnée sur la facture constitue la limite au delà de laquelle des pénalités de retard seront appliquées (Loi 92.1442 du 31.12.1992).

Les sommes dues porteront intérêt de plein droit, après mise en demeure (sans que le taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal) et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (Loi n° 12/05/1980) - CISCAR se réserve la propriété des EQUIPEMENTS ou MATERIELS vendus et livrés jusqu'à l'encaissement effectif des titres de paiement couvrant l'intégralité de leur règlement. En cas de non paiement total ou partiel pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, CISCAR a la faculté, sans formalité de reprendre matériellement possession de ces EQUIPEMENTS ou MATERIELS aux frais, risques et périls de l'acquéreur.

RIB A UTILISER: LCL FR27 3000 2023 7700 0006 0427 Q78 / BIC CRLYFRPP

page 1